

FOIRE AUX QUESTIONS

Structure du programme avancé

1. ***Suis-je dans l'obligation de suivre le cheminement proposé menant à l'attestation en gestion de la performance municipale et à l'attestation de second niveau dans l'une ou l'autre de ses deux spécialisations ?***

Oui, il est obligatoire de suivre le cheminement de cours obligatoires et optionnels proposés. Il est aussi de votre responsabilité de vous assurer de bien choisir les cours selon l'attestation et le profil désirés. Vous n'êtes toutefois pas dans l'obligation de compléter l'attestation en gestion de la performance municipale avant celle de second niveau. Il est donc possible de compléter des cours simultanément aux deux attestations. Toutefois, il est à noter qu'un même cours ne peut être reconnu deux fois dans l'obtention des attestations.

2. ***Quand les attestations me seront-elles remises ?***

L'attestation en gestion de la performance municipale vous sera remise lorsque vous aurez complété les cours obligatoires et le cours optionnel requis. L'attestation de second niveau le sera lorsque seront complétés le cours obligatoire et 2 cours optionnels. La remise des diplômes a lieu lors de l'assemblée générale annuelle de la COMAQ. Si vous ne pouvez y assister, le diplôme vous sera acheminé par la poste.

3. ***J'ai déjà complété 3 cours ou plus offerts par HEC Montréal à la COMAQ, comment s'insèrent-ils dans la nouvelle structure du programme d'études avancées en gestion de la performance municipale de 2009 ?***

La structure du programme a été élaborée en tenant compte des personnes déjà inscrites au programme. Si vous avez complété plus d'un cours, nous vous invitons à vérifier quels seront les prochains cours que vous devrez suivre pour compléter l'une ou l'autre, ou les deux attestations. Dans les faits, une personne ayant déjà complété 6 cours offerts entre 2003 et 2008, est éligible aux deux attestations.

4. ***J'ai suivi un cours sur les Indicateurs de performance en 2004. Je ne vois pas ce cours dans le cheminement actuel du programme en gestion de la performance municipale. Est-il considéré dans l'obtention de l'attestation ?***

Oui, le cours Indicateurs de performance est reconnu à l'intérieur du programme en gestion de la performance municipale même s'il ne figure pas au programme de 2009. Il sera considéré comme un cours au choix de cette attestation.

5. **Quand les activités avec mention «Bientôt offert» seront-elles présentées ?**
À chaque année, à compter de 2009, un nouveau cours sera offert en alternance dans l'une ou l'autre des spécialisations de second niveau.
- 6 **Où les cours seront-ils présentés ?**
Depuis 2006, la plupart des cours HEC offerts le sont hors-campus. Ainsi, la majorité des cours ont été ou seront présentés à Drummondville, à Laval ou à Lévis. Il est à considérer que la présentation d'un nouveau cours a toujours lieu à HEC Montréal.
7. **À quel rythme pourrais-je compléter les deux attestations ?**
À celui qui vous convient, il n'y a pas de limite de temps pour le faire. Dans l'offre actuelle de cours et à raison de 2 cours par année, par exemple, il est possible de le faire en 3 ans.

Mars 2010